NF12560 — DATES DE VALIDITÉ DÉBUT ET FIN DU BON CADEAU

Disponible depuis la version 6.01.0.29664

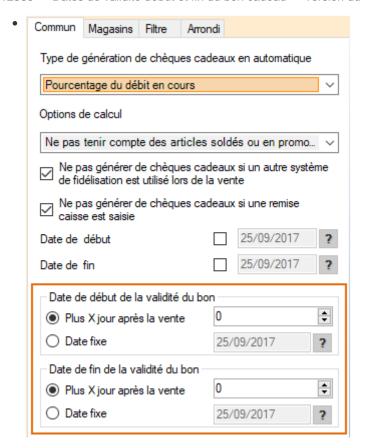
Voir la carte de la fonctionnalité : Remise automatique

Les options de date de validité facultatives (non renseignées par défaut) permettent de définir des dates de début ou de fin de validité des bons générés par les chèques cadeaux en automatique.

Si les dates de début et fin ne sont pas renseignées, la date de fin de validité sera définie par les paramètres par défaut (la date de début ne sera pas renseignée).

Paramétrage du chèque cadeau en automatique :

- Aller au menu Clients > Fidélisation > Chèques cadeaux en automatique
- Modifier
- Se positionner sur l'onglet "Commun"
- Date de début de la validité du bon et Date de fin de la validité du bon :
 - o Valeur par défaut : "Plus x jours après la vente" = 0 signifiant aucune date de définie.
 - Si souhaité, renseigner la date de validité soit en nombre de jours par rapport à la date d'émission du bon lors de la vente soit une date fixe.



Caisse : génération du bon

• Créer un débit générant le bon cadeau.

Liste des bons :

- Aller au menu Ventes > Bons (ou Clients > fiche clients > Onglet "Liste des bons")
- Date de vente : date du débit ayant généré le bon
- Date d'émission : date de début de validité (=Date de vente si "Date de début de la validité du bon =0 jours")
- Date de validité sera calculée :
 - o Par rapport à la "Date de fin de la validité du bon" du chèque cadeau en automatique si elle est renseignée
 - Sinon par rapport au paramètre Nombre de jours de validité (défini dans Système > Paramétrage > Gestion des ventes > Gestion des bons > Gestion des bons cadeaux)

Caisse: retour du bon cadeau:

- La rubrique client affiche les bons valides.
- Si vous beepez un bon invalide (date de début future et date de validité périmée), il sera accepté si le droit utilisateur *Autoriser la saisie des bons invalides (quarantaine, date de validité [début et fin])* est coché, sinon ilvous proposera la saisie du mot de passe d'un utilisateur ayant le droit coché.